

<<Balance Ton Quoi !>>

Angèle

Et DITes Oh : Quoi mais « Sans la conscience professionnelle des agents, sans la capacité à exercer les missions prioritaires au fonctionnement de notre société en situation de pandémie et à prendre en charge le plan de relance dans la foulée, l'État aurait été incapable de mettre en oeuvre des mesures face à l'urgence sociale et économique. Les agents de la DDFIP 26 ont permis la continuité de l'ensemble des dépenses de l'État et la circulation de l'argent de toutes les collectivités locales. Sans cela, la catastrophe aurait été sans commune mesure, pendant et après la crise sanitaire.

Quelle ironie de voir les libéraux de tout poil, fustigeant et entravant constamment le rôle de l'État, bien contents de pouvoir y recourir pour soutenir l'économie !

Mais pour quelle reconnaissance ? Prime « Covid » pour seulement 30 % du personnel ; La politique de suppression massive d'emplois va continuer ; La loi de transformation de la Fonction Publique se met en place et sacrifie les CHSCT (qui ont pourtant été essentiels durant cette période) et supprime les CAP; Pas de revalorisation de la valeur du point d'indice...» **Plus que jamais, nous devons nous faire entendre et exiger une vraie reconnaissance de notre statut.**



CTL du 12 juin 2020 de la Drôme

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

La crise sanitaire que nous venons de connaître, et dont nous espérons qu'elle aura impacté à minima la vie de tous nos collègues, a révélé que ce sont les « petites mains », les gens d'en bas, les besogneux, tous ces anonymes méprisés des élites politiques et administratives, qui sont les rouages essentiels de notre société.

La DGFIP n'échappe pas à ce constat moral. Les retards à l'allumage, les errements de gestion, la supposée inutilité des masques puis leur absence, une politique informatique indigne d'une administration moderne, sont autant de marqueurs qui ternissent son image auprès des agents, et qui

inquiètent pour l'avenir, dans l'éventualité d'une deuxième vague certes hypothétique, mais scientifiquement vraisemblable si l'on se réfère aux bilans mondiaux actuels.

Dans ce contexte, nous avons été interpellés ces derniers jours par nombre de collègues concernant notamment l'application de l'ordonnance du 15 avril relative à la prise de jours de réduction de temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire, mais aussi sur le versement d'une prime exceptionnelle, ou les conditions de travail dans le cadre d'un été caniculaire annoncé....

Concernant les jours de congés que vous allez retirer aux agents, la CGT estime que ce n'est pas à eux de payer pour l'incurie du gouvernement, ni pour le manque de moyens informatiques qui auraient permis au plus grand nombre de poursuivre les missions. D'autant que la déclinaison drômoise tardive de la note, le 3 juin pour une préconisation par la DG au plus tard le 31 mai, laisse les collègues perplexes quant à sa validité. De plus, vous avez autoritairement imposé le dépôt d'une autorisation exceptionnelle DGFIP pour la journée du 22 mai, alors que la circulaire du 10 décembre 2010 stipule qu'au cas où plusieurs ponts naturels seraient retenus au cours de l'année, c'est à l'agent de déterminer sur quel jour se porte son choix.

D'ailleurs, la Drôme se singularise trop souvent à notre goût quand il s'agit du droit des agents. Là où des départements ont basé leur action sur la confiance, vous êtes systématiquement dans la suspicion. Un agent en télétravail, vous l'avez dit lors d'une audioconférence avec des agents du CDIF, ne peut être opérationnel à 100 % et se doit donc de le dire à son supérieur. C'est cette même suspicion qui vous a conduit à demander des justificatifs concernant les frais de repas, alors qu'un simple pointage par le chef de service aurait suffi à vous prouver la présence des collègues qui eux, ont véritablement pris des risques sanitaires.

Comment ne pas faire le lien avec la gestion à venir de la déjà fameuse prime « covid » ? Soyons clairs ! Pour la CGT, ce sont les salaires qu'il convient d'améliorer. Cette prime porte en elle les germes d'une rémunération individuelle au mérite, opaque et injuste, et source de division. Il se murmure déjà que seuls les cadres A et plus pourront prétendre à la prime de 1000 euros... On se croirait revenu au bon vieux temps où le taux de votre prime de rendement fluctuait en fonction de votre service, de votre grade ou de la proximité géographique de votre bureau avec ceux de la direction...

Même si nous combattons son principe, nous vous demandons donc que la plus grande transparence préside à l'attribution de cette prime, afin d'éviter aux collègues amertume et mal-être. Au-delà de l'aspect pécuniaire, il s'agit surtout de la reconnaissance de l'effort accompli dont il s'agit.

Quels seront les critères retenus pour répartir les quotas par service, et sur quoi allez-vous vous baser pour juger des mérites comparés des agents ? Comprenez que des réponses sont attendues.

Nous attendons aussi des réponses claires et appropriées aux problématiques posées par les chaleurs estivales à venir. L'interdiction d'utiliser la climatisation (quand il y en a), les ventilateurs, et les distributeurs d'eau fraîche, laisse augurer des heures bien difficiles pour les agents. On peut malheureusement craindre pour la santé de certains. Pouvez-vous d'ores et déjà nous indiquer quelles dispositions vous avez envisagées pour les mois à venir ?

Enfin, à conditions exceptionnelles aurait pu coïncider un CTL exceptionnel. Dans la mesure où l'ordre du jour précise son caractère informatif, nous pensons que ce CTL pouvait se tenir en salle de réunion, avec un ou deux représentants de chaque OS et des membres de la direction, en respectant la distanciation physique, le port du masque et l'utilisation de gel. Le format audioconférence, avec une connexion chaotique, ne se prête absolument pas aux échanges et ne permet pas d'apporter la contradiction quand celle-ci est nécessaire.



CHASSEURS DE PRIME

Lors du CTL «informatif» du 12 juin 2020, la CGT a évoqué dans sa déclaration liminaire, l'opacité certaine qui semblait entourer la prime «Covid», ainsi que les tensions qu'elle pouvait provoquer.

Nous avons donc demandé, dans les questions diverses, que soit communiquée la ventilation par service, par grade et par montant de cette fameuse prime. Donc clairement: combien de primes à 1000 euros et à 300 euros pour tel service, combien de cadres A et +, d'agents B et C gratifiés. Mais évidemment pas à qui, cela ne concerne que les intéressé(e)s !

La réponse ? Chaque chef de service est à même de déterminer qui a été méritant ... Ce que nous ne contestons pas, mais ce n'est pas la réponse...à la question posée ! Comme d'habitude dirions nous. Quelle est donc la crainte de la direction ? Aurait-elle des choses à cacher ? Ses services seraient-ils mieux servis, comme au temps de la prime de rendement?

L'occasion est pourtant bonne à saisir pour une opération clarté ! Non, au lieu de cela, circulez, il n'y a rien à voir ! Regardez ailleurs ! Il y a vraiment quelque chose de déjà pourri dans ce monde d'après !



Le 21 février dernier, des agents de Die avec le soutien du syndicat CGT finances publiques ont appelé la population, les élus et la presse à un rassemblement de soutien contre la fermeture imminente de la trésorerie. Ce fut aussi l'occasion d'informer sur le projet d'organisation du nouveau réseau de la DDFIP dans la Drôme ainsi que de dénoncer la mise en place d'antennes des services des impôts sur chacun des deux sites de Die et de Nyons.

Certes, la crise sanitaire a quelque peu grippé la machine infernale mais restons vigilants, ces projets néfastes sont toujours d'actualité !

Cela se passe en Charente-Maritime...

Cadres B : 10 départs (dont nos cadres B promus) pour seulement 4 arrivées !

Résultat, la quasi totalité des agents promus de cadre C en cadre B sont mutés d'office à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile. Sur cette dernière décennie, nous n'avons jamais eu d'agents promus bénéficiant d'une priorité se retrouvant nommés hors de Charente-Maritime.

Autant dire que pour notre département, si le mouvement n'est pas modifié, nous déconseillerons à tous les cadres C qui ne veulent pas quitter notre département de prétendre à une quelconque promotion. Dans le même temps la Charente-Maritime a dû nommer sur 17 postes, 17 contrôleurs stagiaires dont 7 sur des postes qui n'ont jamais été proposés au niveau local comme au niveau national !

Vous trouverez ci-contre le lien pour une vidéo explicative (visible sur you tube uniquement) d'une dizaine de minutes sur la perte de la règle d'ancienneté et les conséquences du mouvement des stagiaires sur le mouvement local : https://youtu.be/kXJuK9_nsk

La Drôme ne sera pas épargnée par ce « phénomène » sauf si nous contraignons BERCY à revoir sa copie. D'ores et déjà nos élus sont intervenus... A suivre ! _

Le coin «vous servez à quoi ?»

La CGT Finances Publiques de la Drôme a déposé un droit d'alerte le 24/03, interpellé la Direction en 3 fois et rendu compte de 7 CHS pour la période du 15 mars au 31 mai. Chaque courrier et compte-rendu a fait l'objet d'un affichage partout où cela était possible... Nous continuons à nous/vous faire entendre.

Peut être aussi à cela ...

Intervention de la co-secrétaire du syndicat CGT 26 le 28 mai 2020

Madame la Directrice,

Je m'adresse à vous afin de trouver une issue au problème de refus de temps partiel présenté par Mme ..Voici un rappel de l'historique des faits:

Mme ... fait une demande de temps partiel à 80% le 9 décembre 2019 pour application à compter du 01/04/2020.

La responsable du SIP adresse son avis défavorable à cette demande à la Direction le 10/01/2020 sans entretien préalable avec la personne concernée ! Cette collègue que j'ai accompagnée est reçue par Mme GARRIDO le 07/02/2020.

La décision de rejet de la demande est adressée à la personne le 06/03/2020. Le jour même, la collègue présente un recours et demande la tenue d'une CAP LOCALE dans les plus brefs délais, comme il est prévu dans le cadre d'un appel.

A ce jour aucune suite n'a été donnée, aucun accusé de réception de la demande reçu. Or, je vous rappelle les termes de la note concernant le recours en commission administrative paritaire :

" Le recours formé par l'agent contre la décision de refus d'autorisation de travail à temps partiel doit être examiné au cours de la première commission paritaire (locale pour les agents, contrôleurs et inspecteurs et nationale pour les autres grades) qui suit le dépôt du recours. Si celle-ci est trop éloignée dans le temps, la CAPL devra être spécialement réunie pour examiner ce recours. Dans tous les cas, la CAP doit être réunie avant la date d'effet de la demande de temps partiel."

La réglementation n'ayant pas été respectée, je vous demande de bien vouloir statuer sur ce litige et d'accorder l'octroi du temps partiel à 80% à Mme ... et ce à compter du 02/06/2020. Cordialement.

RESULTAT : Le temps partiel de la collègue a été accordé à partir du 01/06/2020

Le coin « remue méninges »

Aujourd'hui : Interview de E. Macron au Financial Times du 16/04/20 «exprime sa conviction que la crise sanitaire va changer la nature même de la mondialisation dans laquelle nous vivons depuis 40 ans. Il est clair qu'elle arrive à la fin d'un cycle et qu'elle affaiblit la démocratie»

Hier : N. Sarkozy pendant la crise financière de 2008, cité par le Monde Diplomatique «Une certaine idée de la mondialisation s'achève avec la fin d'un capitalisme financier qui avait imposé sa logique à toute l'économie et avait contribué à la pervertir. L'idée que les marchés ont toujours raison était une idée folle ».

Et Demain : Sera ce que tu en feras !

La minute du Docteur Cyclopède

CORONAVIRUS
AU TRAVAIL

ON NE SE SERRÉ PLUS LA MAIN
ON NE SE FAT PLUS LA BISE

Le virus s'attrape de face, venez au travail à reculons !
Étonnant, non ?



le coin «Tourne la page» : on a aimé «Underground Railroad» de Colson Whitehead, «Chroniques de l'oiseau à ressort» de Haruki Murakami, «une partie de badminton » de Olivier Adam, « Khalil » de Yasmina Khadra...

BONNES VACANCES A TOUS